



PAALCO NAMUR, A VOTRE SERVICE !

JUIN 2020
NEWSLETTER N°4

EDITORIAL



PAALCO NAMUR, confinement, audit et croisée des chemins.

Notre projet PAALCO qui vit désormais depuis un an et demi a comme tout le monde connu les multiples conséquences de la crise Covid-19 mais a, heureusement, été humainement épargné.

Le confinement n'a cependant pas calmé l'ardeur du PAALCO et malgré un départ vers d'autres cieux (policiers), les deux membres restant ont continué, en télétravail, leurs nombreuses recherches documentaires ou factuelles.

Le PAALCO et ses projets frères 'ARIEC' en Flandre sont cependant, selon moi, à la croisée des chemins.

En effet, si la pertinence de leur existence ne fait plus de doute, la forme sous laquelle ils vont continuer à œuvrer est au cœur d'un débat nourri au sein de la Police fédérale.

En l'occurrence, la position actuelle des membres qui composent les PAALCO/ARIEC (à savoir celle de contractuels en CDD et qui plus est, financés pour 75 % par des fonds européens pour des projets de deux ans) est notamment une source de préoccupation en ce qu'elle n'est en rien un gage de stabilité pour les intéressés.e.s.

Si leur motivation est indéniable, elle n'a hélas d'égale que leur incertitude quant à l'avenir.

Les Directeurs Coordinateurs des trois arrondissements où l'on retrouve un PAALCO/ARIEC ont donc introduit une proposition au Comité de direction de la Police fédérale en vue d'une adaptation des tableaux organiques de leur direction (DCA) devant permettre une statutarisation des membres du personnel concernés.

Afin d'avoir une vue aussi complète que possible des projets PAALCO/ARIEC, le Commissaire Général de la Police Fédérale a diligenté un audit. Le Comité de Direction du PAALCO Namur a ainsi reçu une auditrice ce 9 mars dernier au Palais du Gouverneur. A cette occasion, les objectifs et le mode de fonctionnement du PAALCO ont pu être exposés ainsi que les perspectives d'avenir, sans oublier les craintes précitées quant à la pérennité du projet.

Les résultats de cet audit sont attendus pour la fin du mois de juin mais d'ici là, les activités du PAALCO continuent avec un même entrain et un désir intact d'offrir son expertise, ses conseils et l'appui idoine aux autorités administratives demandeuses.

Michel Remacle, Directeur Coordinateur de la Police Fédérale de Namur.

DANS CE NUMERO

Quatrième réunion du
Comité d'Accompagnement
(page 2)

EUCPN et ENAA
(page 2)

La prévention des arnaques lors de
démarchage à domicile
(page 3)

Coopération entre PAALCO NA-
MUR et les villes et communes
(page 3)

Saviez-vous que ... ?

- La pandémie de coronavirus et le crime organisé
- Approche administrative et délinquance environnementale
(pages 4 et 5)

Contacts
(page 6)

QUATRIEME REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE PAALCO NAMUR

Le 10 février 2020, les membres du Comité d'Accompagnement de PAALCO NAMUR se sont réunis afin de discuter de nouvelles thématiques de travail pouvant intéresser les autorités administratives et judiciaires de la Province de Namur.

Deux sujets ont été retenus particulièrement pour l'année à venir. L'équipe PAALCO NAMUR est chargée de développer deux projets d'approche administrative de lutte contre la criminalité, d'une part, dans le secteur des bars à hôtesses mais de travailler aussi, d'autre part, à la mise en lumière de bonnes pratiques d'approche administrative en matière de lutte contre les marchands de sommeil.

L'équipe PAALCO NAMUR a également présenté aux membres réunis le résultat des réflexions d'un groupe de travail constitué autour de la question de l'échange d'informations entre partenaires judiciaires, policiers et administratifs. Cette initiative a pour objectif la création d'un cadre de concertation spécifique délimitant un espace de discussion pour des partenaires à une action de contrôle qui pourront y échanger des informations judiciaires, policières et administratives.

L'équipe PAALCO NAMUR a travaillé à la rédaction d'un projet de protocole tel que prévu à l'article 458ter du Code Pénal et qui a pour objectif de prévenir la criminalité organisée au sein d'un secteur d'activités particulier.

Il a également été fait mention lors de cette réunion de deux projets de coopération qui constitueraient une plus-value pour PAALCO NAMUR..

La première de ces initiatives concerne un accord de collaboration entre PAALCO et l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie) qui, par cet accord, pourront échanger expertises et connaissances dans un esprit de non-concurrence et de synergie

Le second projet de collaboration spécifique est envisagé à destination des autorités administratives locales qui sont des partenaires essentiels au développement de l'approche administrative de lutte contre la criminalité (voir notre article page 3 à ce sujet).

La prochaine réunion du Comité d'Accompagnement de PAALCO NAMUR est prévue en septembre 2020.

PAALCO NAMUR AU CONGRES EUCPN— LE RESEAU ENAA

Les 19 et 20 février 2020, l'équipe PAALCO NAMUR a pu participer au dernier congrès EUCPN (European Crime Prevention Network) organisé à Bruxelles.

L'EUCPN est le réseau européen de prévention de la criminalité. Ce réseau vise à connecter les niveaux local, national et européen et à promouvoir les connaissances et les pratiques en matière de prévention du crime parmi les États membres de l'Union Européenne.

L'objectif de cette conférence européenne de février 2020 est de créer des occasions de partage d'expériences et d'idées, ouvrant la voie à une meilleure compréhension de la prévention du crime. Une grande variété de sujets ont été discutés (traite des êtres humains, délinquance juvénile, cybercriminalité, criminalité environnementale,...). Des projets menés au travers de l'Europe ont été présentés et ces « bonnes pratiques » mises en avant.

Pour plus d'informations au sujet de ce réseau d'expertise en matière de prévention de la criminalité :

<https://eucpn.org/about-us>



L'approche administrative de la criminalité organisée est une approche de lutte contre le crime reconnue et promue par l'Union Européenne. Les projets ARIEC / PAALCO en Belgique en sont le reflet.

Afin de mettre en lumière les bonnes pratiques et les mesures administratives qui pourraient servir de modèles à ce sujet, un réseau européen sur l'approche administrative a été créé. Il s'agit de l'ENAA (European Network of Administrative Approach). Ce réseau a pour mission de :

- Promouvoir les mesures administratives de lutte contre le crime organisé;
- Evaluer les possibilités de renforcer l'échange d'informations entre les organes administratifs et les organismes répressifs traditionnels des États membres;
- Encourager les bonnes pratiques nationales et mettre à disposition une expertise européenne.

Un [manuel européen](#) sur l'approche administrative de la criminalité a été réalisé et est disponible sur le site de l'ENAA (cliquez sur le logo pour y accéder).



LES AUTORITES LOCALES PEUVENT PREVENIR LES SITUATIONS D'ARNAQUES LORS DE DEMARCHAGE A DOMICILE.

Dans le cadre de notre première newsletter ([PAALCO NEWS 1](#)), nous vous informions déjà que certains phénomènes de démarchage a domicile pouvant s'associer à de potentielles escroqueries s'intensifiaient avec le retour des beaux jours.

L'analyse qui avait été menée par le centre PAALCO NAMUR a ce sujet montrait une recrudescence de ce phénomène au début du printemps et de l'été.

De fait, il est dès lors opportun de relancer notre campagne de sensibilisation au profit des autorités locales. Le centre PAALCO NAMUR met de nouveau à disposition de ces dernières sa brochure de sensibilisation sur les bons réflexes à adopter et les questions à se poser lorsque cette situation se présente.

Ces brochures sont disponibles gratuitement pour les autorités de la Province de Namur, sur simple demande auprès du centre PAALCO NAMUR.



PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE PAALCO NAMUR ET LES AUTORITES LOCALES DE LA PROVINCE DE NAMUR

Depuis plus d'un an déjà, l'équipe PAALCO NAMUR met ses services à la disposition des autorités locales namuroises afin de leur apporter soutien, conseil et expertise dans le cadre de l'approche administrative de la lutte contre la criminalité organisée en Province de Namur.

A la suite de nouvelles perspectives en cette année 2020, de nouveaux projets thématiques et une initiative de collaboration active et locale ont été réfléchis.

Afin d'asseoir et de renforcer la coopération entre le centre PAALCO NAMUR et les autorités administratives locales de la Province de Namur, une nouvelle dynamique est envisagée afin de maximiser les échanges d'informations avec les villes et communes qui voudraient s'investir de manière plus active en matière de lutte contre la criminalité.

Les membres du centre PAALCO NAMUR se mettent à l'entière disposition des autorités locales dans cette perspective afin de développer, pour elles et avec elles, des analyses et des projets au plus proches des réalités territoriales.

Les villes et communes de la Province de Namur auront l'opportunité de marquer concrètement leur intention de participer au développement d'une approche administrative de lutte contre la criminalité organisée afin de promouvoir une vie plus sûre et un meilleur équilibre sociétal dans l'intérêt manifeste des habitants de la commune.

L'administration communale s'engage, à cette fin, à désigner, en son sein, le ou les personnes qui pourront servir de point de contact au centre PAALCO NAMUR dans le cadre de la finalité de collaboration et d'échange décrite ci-dessus.

PAALCO Namur s'engage, en contrepartie, à fournir gratuitement à l'autorité communale ses services en tant que plateforme de soutien et d'expertise dans le cadre de réflexions ou d'actions administratives qui pourraient s'engager dans une optique préventive et disruptive de la criminalité organisée.



SAVIEZ-VOUS QUE ... ?

LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS ET LE CRIME ORGANISE

Notre société a traversé, et traverse encore actuellement, une crise sanitaire exceptionnelle dont les enjeux n'ont pas manqué d'attirer l'attention des organisations criminelles dans le monde. Ces dernières ont vu là l'occasion de diversifier leurs activités afin de dégager des profits conséquents.

D'après l'agence policière européenne, EUROPOL, les cas de cybercriminalité, de fraudes, de vols et de contrefaçons ont augmenté pendant la période de crise du coronavirus.

"Les criminels ont très rapidement saisi les occasions d'exploiter la crise sanitaire en adaptant leurs modes opératoires et en se lançant dans de nouvelles activités", écrivait EUROPOL dans un rapport de fin mars 2020.

Les consommateurs et acheteurs sur internet sont avertis et l'appel à la prudence est lancé dans ce contexte. Le marché mondial a été inondé de masques contrefaits, de gels hydroalcooliques de très mauvaise qualité, de médicaments censés protéger contre le virus, ... Toutes ces marchandises frauduleuses se retrouvent sur le marché noir et ne conviennent nullement aux prescriptions d'usage dans le contexte de la pandémie.

Faites dès lors preuve de précaution lorsque vous surfez sur internet à la recherche de ces produits mais également à la maison. Ne laissez rentrer chez vous personne qui se présenterait comme un spécialiste de la désinfection ou un contrôleur sanitaire. Si vous n'avez pas requis ce type de service, soyez vigilant face à ce type de démarchage. Pour plus d'informations sur les bons réflexes à avoir en cette situation, n'hésitez pas à parcourir notre [brochure](#) de prévention.



Cliquez sur ce logo pour accéder au site d'EUROPOL



LA DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT



L'impact des mesures prises durant la période de confinement a malheureusement été aussi environnemental.

La fermeture des recyparcs en Wallonie notamment a conduit certaines personnes à déverser leurs déchets en pleine nature (déchets verts ou de construction, encombrants, ...).

Les dépôts clandestins ont augmenté à certains endroits et ce constat est malheureux face aux efforts de certains citoyens qui, durant le confinement, ont pris de nombreuses initiatives de nettoyage des espaces publics.

Ces comportements inciviques sont réprimés administrativement et les pollueurs sont susceptibles de devoir payer de lourdes amendes. Un fonctionnaire sanctionnateur sera alors compétent pour instruire ces dossiers, ce dernier disposant de pouvoirs étendus prochainement tels que nous vous en informons par la suite.

SAVIEZ-VOUS QUE ... ?

LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Le 6 mai 2019, un décret modifiant de manière importante le Code de l'Environnement a été promulgué. Ce texte instaure un nouveau régime de répression des infractions environnementales en Région Wallonne. Son entrée en vigueur est prévue le **1er janvier 2021**.

Par ces nouvelles dispositions, les autorités wallonnes ont voulu renforcer leur politique de lutte contre les incivilités et la délinquance environnementale. Ce nouveau décret révèle particulièrement une évolution importante en matière d'approche administrative de la lutte contre un phénomène de criminalité particulier qu'est la délinquance environnementale.

De nombreux comportements délictuels en lien avec l'environnement seront dorénavant poursuivis de manière purement administrative afin d'accélérer la répression de ces situations.

L'action des agents de terrain en charge de la constatation des infractions sera renforcée (utilisation de moyens audiovisuels par exemple). Leur nombre est amené également à augmenter afin de dissuader plus fortement les contrevenants potentiels.

Les amendes administratives pouvant être prononcées dans ce cadre ont également été majorées et un fichier central de la délinquance environnementale devrait voir le jour.

Il est également possible dorénavant de poursuivre les personnes morales de droit public (dont les villes et communes) pour des infractions environnementales avec la possibilité de les contraindre à une mesure de restitution (remise en état des lieux).

Les moyens d'investigation et de sanction des fonctionnaires sanctionneurs régionaux sont également fortifiés. Le fonctionnaire sanctionneur dispose dorénavant, entre autres, outre l'amende administrative, de certains pouvoirs de sanction renforcés par des mesures telles que la confiscation, la possibilité de prononcer un sursis probatoire ou la prise en compte de circonstances atténuantes, l'imposition d'une mesure de sûreté (garantie) en cas de décision de remise en état des lieux, la possibilité de prononcer des astreintes, l'exécution d'office, ...

Pour plus d'informations à ce sujet : https://www.uvcw.be/no_index/articles-pdf/8394.pdf

En ce qui concerne les réglementations locales en matière de lutte contre la délinquance environnementale, ces dernières devant être adaptées aux nouvelles dispositions susmentionnées, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a mis à dispositions de ses partenaires un modèle de règlement adapté.: <http://www.uvcw.be/actualites/33,0,227,227,8917.htm>

LE SERVICE DU FONCTIONNAIRE SANCTIONNEUR REGIONAL

Une présentation de Ludovic Boquet, Fonctionnaire sanctionneur.

Le Service du Fonctionnaire Sanctionneur est intégré au Département de la Police et des Contrôles du SPW ARNE. Il a pour mission d'initier une procédure d'infliction d'amende administrative à l'égard des auteurs d'infractions. Ces infractions sont très variées. Il s'agit des infractions liées à l'environnement (permis d'environnement, déchets, qualité de l'air,...), mais aussi au bien-être animal, à l'agriculture et au patrimoine naturel Wallon.

Chaque année, nous recevons plus de 5.000 procès-verbaux, rédigés par les agents de la police locale et fédérale, par les agents constatateurs communaux et par les agents régionaux. Nous sommes compétents sur tout le territoire de la région Wallonne, et nous menons des procédures tant en langue française qu'en langue allemande. En 2019, ce sont près de 1.500 dossiers qui ont été traités par mon service. Et ce sont plus de 1.300 transactions qui ont été proposées par les agents régionaux.

Le Service du Fonctionnaire Sanctionneur comprend quatre Fonctionnaires sanctionneurs et un greffe administratif composé de 8 agents.

Pour tout contact : Service du Fonctionnaire Sanctionneur, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 JAMBES - Tél : 081/33.60.70.

Nous sommes aussi joignables par courriel : sfs.dgarne@spw.wallonie.be

PAALCO NAMUR, UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE !



Priscilia DAXHELET
Coordinatrice



Kevin LIBIOUL
Gestionnaire de l'information

L'équipe PAALCO NAMUR a dernièrement connu le départ d'un de ses membres. Mademoiselle Maude BIETTLOT a quitté ses fonctions de juriste au sein du centre PAALCO NAMUR afin de rejoindre un autre projet professionnel.

Le centre PAALCO NAMUR recherche donc un nouveau collaborateur juriste pour renforcer son équipe.
Plus d'informations sur www.jobpol.be

PAALCO NAMUR

Place Saint-Aubain, 2, 5000 Namur

@ : paalco@province.namur.be

Web : <https://www.gouverneurnamur.be>

Nos missions :

Création d'une image du secteur sur un territoire déterminé et gestion de l'information y associée (recensement, collecte, échanges d'informations,...)

Soutien juridique à la prise de mesures administratives spécifiques (modèles, jurisprudence, aide à la motivation,...)

Mise en place de collaborations/concertations/partenariats entre diverses autorités amenées à travailler sur le secteur (autorités policières, judiciaires, administratives, associatives)

PAALCO NAMUR EST UN PROJET SUBSIDIE ET SOUTENU PAR



Supported by ISF-Fund of the European Union



Editeur responsable : Denis MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur,
Place Saint-Aubain, 2, 5000 Namur

Illustrations libres de droits ou productions personnelles du centre PAALCO